



Appel public à candidature.

Désignation d'une personnalité extérieure appelée à siéger au conseil académique de l'Université Gustave Eiffel (article 10 des statuts de l'Université)

Le 9 décembre 2020, l'Université Gustave Eiffel a constitué ses conseils centraux et notamment son conseil académique.

Conformément à l'article 10 des statuts, le conseil académique est composé de 71 à 75 membres : le président de l'université, 60 élus, le cas échéant, un à quatre représentants des personnels, à raison d'un maximum par établissement-composante ou école-membre et 10 personnalités extérieures élus par les autres membres du conseil sur candidature dont au moins :

- une personnalité issue d'une collectivité territoriale dans laquelle un des sites de l'Université Gustave Eiffel est installé ;
- une personnalité issue du monde socio-économique ;
- une personnalité issue d'un des acteurs territoriaux relevant du bassin de recrutement des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à l'Université Gustave Eiffel.

Suite à la démission d'une personnalité extérieure, il est procédé à un nouvel appel public à candidatures, afin de pourvoir ce siège pour la durée du mandat restant à courir (terme : 8 décembre 2025).

L'élection aura lieu lors de la séance du conseil académique du jeudi 12 octobre 2023.
Les personnes candidates seront informées des résultats à l'issue de la réunion.

Modalités de candidatures :

Toute personne intéressée par le présent appel à candidature doit faire parvenir sa candidature, accompagnée des pièces demandées ci-dessous, au plus tard le **22 septembre à minuit**, par courriel adressé au président de l'Université aux adresses suivantes : secretariat.cac@univ-eiffel.fr et presidence@univ-eiffel.fr .

Les candidatures doivent être accompagnées des pièces suivantes :

- une lettre de candidature (2 pages A4 maximum, mentionnant les motivations de cette candidature, ainsi que les liens construits ou à construire entre la personne candidate et l'Université) ;
- un curriculum vitae (2 pages A4 maximum) ;
- une copie d'une pièce d'identité.